

Jean Pineau, *La famille, Droit applicable au lendemain de la « Loi 89 »*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1982, (2-7606-0595-7)

Paul-Yvan Marquis

Volume 14, Number 1, 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1059363ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1059363ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Marquis, P.-Y. (1983). Review of [Jean Pineau, *La famille, Droit applicable au lendemain de la « Loi 89 »*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1982, (2-7606-0595-7)]. *Revue générale de droit*, 14(1), 277–278.  
<https://doi.org/10.7202/1059363ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1983

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Jean PINEAU, *La famille, Droit applicable au lendemain de la «Loi 89»*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1982, (2-7606-0595-7).

Le droit de la famille a subi au Québec en ces toutes dernières années des modifications aussi nombreuses que profondes. Les multiples transformations qui ont secoué notre société à un rythme sans cesse croissant n'ont guère épargné ses institutions traditionnelles et fondamentales. On sait que le mariage et la famille, entre autres, n'y ont pas échappé. La récente *Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille* qui a voulu en ces domaines traduire juridiquement ces nouvelles idées et valeurs sociales a eu un impact particulièrement grave et étendu. On a pu constater d'ailleurs que, même pour des juristes, la portée exacte et les conséquences précises de ces principes innovateurs ne sont pas toujours faciles à percevoir, soit au niveau du droit substantif, soit à celui des règles transitoires.

C'est donc avec beaucoup d'à propos que le professeur Jean Pineau a fait paraître aux Presses de l'Université de Montréal, dans le *Traité élémentaire de droit civil*, son ouvrage précité. L'auteur était particulièrement qualifié pour nous introduire et nous guider dans ce dédale des normes de notre droit modernisé de la famille puisque déjà, en 1970, le distingué juriste avait publié sur *la Famille* un premier volume, dont le tirage est maintenant épuisé, suivi, en 1976, d'un autre ouvrage intitulé *Mariage, séparation, divorce: l'état du droit au Québec*. Le monde juridique avait accueilli chaleureusement ces publications comme en témoignent éloquemment les nombreuses références dont elles ont été l'objet en doctrine et en jurisprudence.

Le dernier volume de Me Jean Pineau n'était pas cependant une entreprise facile. L'auteur le souligne avec justesse en son *Avant-propos*: «Cette législation nouvelle n'ayant pas véritablement repris le projet présenté par l'Office de révision du Code civil [...] et n'étant accompagnée d'aucun commentaire [...], il est téméraire d'en présenter une analyse après une seule année d'existence.» Pourtant une œuvre d'une densité et d'une clarté remarquables a été réalisée.

Dans une brève *Introduction*, après avoir affirmé que le législateur de la Loi 89 semble s'être soucié davantage de la famille que celui du Code civil du Bas-Canada, l'auteur démontre l'importance de cette dernière et en résume l'évolution depuis le droit romain en passant par les coutumes germaniques, l'ancien droit, la Révolution française, les codifications napoléonienne et québécoise jusqu'aux réformes amorcées en 1964. Il y reconnaît à la famille québécoise actuelle une «double orientation» reliée à une conception à la fois sociétaire et alimentaire de ce groupe.

Puis l'ouvrage est divisé en deux livres: l'un consacré à *L'état d'époux: le mariage*, l'autre à *L'état de parents et alliés: la filiation, la parenté et l'alliance*. En d'autres termes, et pour reprendre le texte même du professeur Pineau: «[...] dans un livre premier, on traitera du mariage et de ses aléas, tandis que, dans un livre second, on expliquera les règles de la filiation et celles découlant de la parenté ou de l'alliance.»

Le livre premier commence par un chapitre préliminaire concernant l'importance sociale du mariage et ses caractères juridiques. Ce chapitre est suivi de trois autres traitant respectivement de la *Formation du lien matrimonial*, des *Effets du*

*mariage: les relations juridiques entre mari et femme et du Relâchement et dissolution du lien matrimonial.* On le soupçonne facilement, c'est à une étude détaillée de plusieurs questions fondamentales que s'adonne l'auteur dans ces chapitres: les conditions de fond du mariage, les formalités et la preuve de sa célébration, le respect de ses conditions de validité, les devoirs et pouvoirs des époux, les rapports de ces derniers dans le cadre des régimes matrimoniaux, la séparation de corps et le divorce.

Le livre deuxième comprend deux titres: *La filiation* et *Les effets de la parenté et de l'alliance*.

Le premier se subdivise en deux chapitres relatifs à *La filiation par le sang* et à *La filiation adoptive*. Après y avoir rappelé la transformation de l'ancienne législation, l'auteur aborde successivement les problèmes de l'établissement extra-judiciaire ou judiciaire de la filiation, des conflits de filiation, des conditions de fond et de forme et des effets de l'adoption ainsi que des conflits entre les deux sortes de filiation. Signalons qu'en appendice l'auteur présente un examen des règles du Code civil du Québec sur l'adoption à l'égard principalement des conditions de fond, du processus judiciaire et des effets du jugement d'adoption.

Le titre second comporte également deux chapitres. Ils concernent les *Effets généraux de la parenté et de l'alliance* et *l'Effet particulier de la filiation*. Dans le premier, l'auteur nous donne d'abord une vue d'ensemble de ces effets puis s'attarde sur l'obligation alimentaire. Dans le deuxième, c'est la notion d'autorité parentale qui retient exclusivement son attention.

Ces quelques lignes ne sont qu'un compte rendu bien sommaire d'un ouvrage dont la valeur juridique ne le cède en rien à celle que nous avons l'habitude de rencontrer dans les œuvres du professeur Pineau. Qu'ils appartiennent au domaine de la doctrine ou à celui de la jurisprudence, les principes de notre droit régissant la famille y sont exposés et commentés en des textes limpides et ordonnés d'une lecture facile et enrichissante.

Il ne me semble pas douteux que ce volume dont la consultation est grandement facilitée par des tables de références et un index des matières aussi complets que bien structurés sera non seulement pour les étudiants en droit mais aussi pour tous les juristes un excellent outil de travail en même temps qu'une source abondante de réflexion juridique.

Paul-Yvan MARQUIS  
professeur  
à la Faculté de droit  
de l'Université d'Ottawa